

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME (CZ) ⁽¹⁾

**Vysvědčení o maturitní zkoušce z oboru vzdělání:
79-41-K/81 Gymnázium (denní studium)**

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME ⁽²⁾

**Diplôme de baccalauréat avec une spécialité en option:
79-41-K/81 Lycée d'enseignement général (études à plein temps)**

⁽²⁾ Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. ELÉMENTS DE COMPÉTENCES ACQUIS

Compétences générales:

- bénéficier d'une large culture générale, nécessaire à la poursuite des études;
- savoir formuler ses points de vue et positions oralement et par écrit, discuter des problèmes de manière constructive;
- savoir lire les informations, utiliser les sources d'informations, les évaluer et les utiliser efficacement à des fins personnelles, publiques ou professionnelles;
- être capable de communiquer dans une langue étrangère avec un niveau B2 et au moins dans une autre langue étrangère avec un niveau B1 en vertu du Cadre européen commun de référence pour les langues, être motivé pour approfondir ses compétences langagières;
- s'orienter dans différents systèmes de société et de valeurs, dans les phénomènes socio-économiques et dans les processus de la vie quotidienne; avoir des connaissances élémentaires de comptabilité;
- appliquer les opérations mathématiques, les lois physiques, biologiques, géographiques et chimiques élémentaires dans la résolution de tâches pratiques;
- utiliser dans des buts d'ordre pratique ainsi que dans la suite de ses études des connaissances étendues en linguistique, et dans les domaines des sciences humaines, des techniques et des sciences de la nature;
- connaître et encourager les valeurs de la culture locale, nationale, européenne et mondiale, avoir conscience de la valeur de la vie;
- savoir travailler avoir les TICE et les utiliser efficacement dans ses études et au quotidien;
- agir en conformité avec la stratégie du développement durable d'un point de vue local et d'un point de vue global;
- maîtriser diverses méthodes d'apprentissage, organiser ses propres études;
- comprendre l'énoncé du devoir ou déterminer le sujet de la question, appliquer des variantes de résolutions, savoir travailler de manière autonome et en équipe;
- s'adapter aux conditions sociales et économiques changeantes;
- évaluer les risques de manière critique, développer sa créativité et avoir l'esprit d'entreprise;
- avoir des compétences sociales et culturelles nécessaires à la vie citoyenne dans une société démocratique;
- s'adapter aux conditions sociales et économiques changeantes, avoir des connaissances élémentaires de comptabilité;
- connaître les principes de sécurité et de protection sanitaire dans le travail, de protection et de prévention incendie.

4. SECTEURS D'ACTIVITÉ ET/OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME

A la fin de ses études, l'élève est prêt à poursuivre des études supérieures universitaires ou technologiques, et plus particulièrement dans le domaine des sciences humaines, des sciences de la nature, de la technique et de l'économie, le cas échéant dans le domaine artistique. Il est prêt à étudier de manière efficace et à s'adapter au marché du travail.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME

Nom et statut de l'organisme certificateur Gymnázium Jihlava Jana Masaryka 1560 Jihlava 586 01 CZ école public	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat/titre/diplôme Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports Karmelitská 7 118 12 Praha 1 République tchèque
Niveau (national ou international) du certificat/titre/diplôme Formation secondaire sanctionnée par un baccalauréat ISCED 344, EQF 4	Système de notation / conditions d'octroi 1 excellent (výborný) 2 très bien (chvalitebný) 3 bien (dobrý) 4 suffisant (dostatečný) 5 insuffisant (nedostatečný) <i>La classification totale :</i> Prospěl s vyznamenáním : A terminé ses études avec mention (moyenne totale des examens ≤ 1,5) Prospěl : A terminé ses études (aucun examen sans note inférieure à 4) Neprospěl : N'a pas terminé ses études (un ou plusieurs examens ayant la note 5)
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation ISCED 655/645/746, EQF 6	Accords internationaux
Base légale Loi n° 561/2004 de l'instruction préscolaire, primaire, secondaire, professionnelle et d'une autre instruction (la loi scolaire), cette loi est répartie dans plusieurs règlements postérieurs	

6. MODES D'ACCÈS À LA CERTIFICATION OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation	Durée
- École / centre de formation - Apprentissage en contexte professionnel - Apprentissage non formel validé	La répartition de l'entraînement théorique et pratique est définie par le chef d'établissement en considération du caractère d'un programme de formation concret et en fonction des besoins des employeurs.	
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme		8 années / 8 382 heures
Niveau d'entrée requis Fin du primaire Information complémentaire Pour plus d'informations (y compris la description du système national de qualifications) consultez l'adresse internet: www.npcr.cz et www.eurydice.org . L'Institut national pédagogique de la République tchèque – Centre National Europass pour la République tchèque Senovážné nám. 872/25 110 00 Praha 1		
 		cachet et signature
Édité à Prague pour l'année scolaire 2019/2020		

(*) Note explicative

Ce document vise à compléter les informations figurant sur le certificat/diplôme.

Le supplément descriptif du certificat fournit des informations supplémentaires sur les compétences acquises dans le domaine des études données et n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs et Décision n° 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil 15 décembre 2004 instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass).

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>, <http://www.europass.cz>

© Communautés européennes 2002